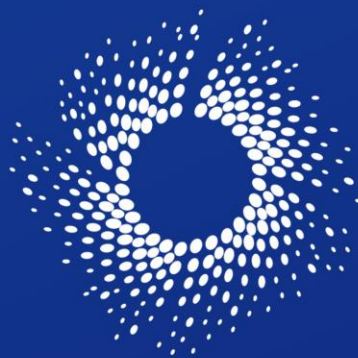


Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Règlement particulier des compétitions

Roller DERBY

Voté en CA du 23/06/2018

Règlements particuliers des compétitions nationales

LEXIQUE

Compétition: Une compétition sportive est la confrontation d'individuel.le.s ou d'équipes pratiquant une **activité sportive** dans le cadre de **règles** fixées.

Championnat: Épreuve sportive disputée le plus souvent sur une année entre équipes se rencontrant lors de matchs, et dont l'équipe vainqueur est proclamée championne.

Division : Groupe d'équipes de niveau équivalent, s'affrontant entre elles sur une saison de championnat.

Étape : groupe de matchs organisés à des dates très voisines, généralement sur un week-end (ce terme remplace le terme "Étape" utilisé jusqu'alors).

Coupe : Une coupe est une épreuve sportive officielle qui, en éliminant tour par tour à chaque match les équipes perdantes, déterminera l'équipe vainqueur de la coupe.

Round-robin: Un championnat toutes rondes (ou *round robin*) est un type de tournoi dans lequel les participants se rencontrent tous un nombre égal de fois ; il est également connu sous le nom *all-play-all*.

Zone : Découpage géographique d'une division.

LEXIQUE	2
REGLES GENERALES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS	5
1.1 Restriction de participation	5
1.2 Eligibilité des participant-e-s	5
1.2.1 Catégorie d'âge	5
1.2.2 Licence	6
1.2.3 Changement de club	Erreur ! Signet non défini.
1.3 Jeux de maillots	6
CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ	7
2.1. Structure du championnat	7
2.2. Élite	7
Détails de la coupe avec étape préliminaire :	8
Les dates du championnat féminin d'Élite	10
2.3. Nationale 1	11
Les dates du championnat féminin de Nationale 1	11
2.4. Nationale 2	11
Les dates du championnat féminin de Nationale 2	12
2.5. Accessions et relégations	12
2.6. Repêchage	14
3. CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN	15
3.1. Structure du championnat	15
3.2. Élite	15
La date du championnat masculin d'Élite	16
3.3. Nationale 1	16
Les dates du championnat masculin de Nationale 1	16
3.4. Accessions et relégations	17
3.5. Repêchage	17
4. FONCTIONNEMENT DES COMPETITIONS	17
4.1. Classement des équipes pour le round robin	17
4.2. Comptabilisation du score suite à forfait	18
4.3. Association sportive inscrivant plusieurs équipes	18
4.4. Charters de joueurs.ses	18
4.4.1 Déclaration normale de charter	19
4.4.2 Déclaration tardive de charter	19
4.4.3 Absence de charter déclaré	19
4.4.4. Modification de charters	19
5. ORDRE DES MATCHS ET PLANNING	20
6. OFFICIEL.LE.S	20
6.1. Officiel-le-s requis-e-s	20

6.2.	Contribution aux frais d'arbitrage	21
6.3.	Participation des clubs organisateurs à l'accueil des officiel.le.s	21
7.	ENGAGEMENT ET ORGANISATION	21
76.1.	Frais d'engagement d'équipes	21
7.2.	Forfait	22
7.2.1.	Forfait Match	22
	Constat initial :	22
	Constat différé :	22
7.2.2.	Forfait Étape	23
7.2.3.	Forfait Compétition	23
7.2.4.	Procédure de conciliation	24
8.	APPEL A ORGANISATION	25

1. REGLES GENERALES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

1.1 Restriction de participation

En application de <renvoi règlement de participation aux manifestations sportives article 10 (vérifier numéro)>, les équipes inscrites par les ententes ne peuvent évoluer qu'en Nationale 2 féminine et Nationale 1 masculine.

Une association sportive peut inscrire plusieurs équipes en championnat, mais ne peut être impliquée que dans au plus une seule équipe par division, que ce soit directement ou via une entente.

Pour avoir accès à une compétition, toute association sportive affiliée, ou toute entente si leur participation est admise au niveau concerné, doit :

- a) Être qualifiée pour la compétition concernée
- b) Satisfaire au cahier des charges de la compétition concernée
- c) Être à jour des pénalités sportives et financières de la saison sportive précédente ainsi que des amendes infligées par les organes disciplinaires de la FFRS. Dans le cas d'une entente, toutes les associations sportives constitutives d'une entente doivent respecter ce critère.
- d) ne pas être sous le coup d'une mesure disciplinaire lui interdisant la participation à la compétition concernée. Dans le cas d'une entente, toutes les associations sportives constitutives d'une entente doivent respecter ce critère.

1.2 Eligibilité des participant-e-s

1.2.1 Catégorie d'âge

Le championnat de France de roller derby sont ouvertes aux catégories suivantes :

- U20 et plus âgé-e-s
- U19 muni-e-s d'un simple surclassement
- U18 muni-e-s d'un double surclassement

Pour la saison 2018-2019, voici les catégories :

Année de naissance	2000 ou avant	2001	2002
Catégorie d'âge	U20 ou plus âgés	U19	U18
Situation	Peuvent participer aux championnats de France	Simple surclassement	Double surclassement

1.2.2 Licence

Les joueur.se.s doivent être titulaires d'une licence FFRS et d'un enregistrement « pratiquant-compétition » pour la saison en cours au sein de l'association sportive affiliée ayant engagé l'équipe ou, en cas d'entente, d'une des associations ayant constitué l'entente ayant engagé l'équipe.

Les officiel·le·s d'équipe doit être majeur·e·s et titulaire·s d'une licence FFRS. Les officiel·le·s d'équipe sont les personnes présentes sur le banc d'une équipe ou en bord de piste et lui assurant une fonction d'encadrement ou d'assistance (par exemple *bench manager*, *line-up manager* et *mirror bench*).

Seules peuvent participer les joueur·s·es qui ne figurent sur aucune autre équipe de club (dans aucun autre pays) dans la discipline (à l'exception des équipes nationales, régionales, et indépendantes). Aucune restriction n'est effectuée sur la nationalité

1.2.3 Changement de club

Les changements de clubs doivent être faits conformément à <renvoi REGLES DE PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES Titre 2.3 (vérifier numéro)>. Aucune restriction supplémentaire sur les périodes de changement de clubs n'est mise pour les compétitions de roller derby.

1.3 Jeux de maillots

Toute équipe inscrite en championnat doit disposer de deux jeux de maillots, de couleur différente.

Chaque jeu de maillots doit respecter les conditions suivantes :

- les maillots doivent avoir une couleur de base clairement dominante.
- les numéros sur les maillots doivent être clairement contrastés par rapport à la couleur de base du maillot.
- les numéros doivent être composés d'entre un et quatre chiffres. Les lettres ne peuvent pas faire partie du numéro.
- les numéros doivent faire une hauteur minimal de 15cm.
- les numéros peuvent être précédés ou suivis d'autres caractères, dont la hauteur ne doit pas dépasser 5cm. Aucun caractère ne doit figurer entre les chiffres composant le numéro.

Les couleurs de deux jeux de maillots doivent être clairement et significativement différentes.

Afin de laisser le temps aux équipes de s'équiper si nécessaire, ces critères ne seront pas

exigés avant le 1er janvier 2019. Après le 1er janvier 2019, une équipe ne satisfaisant pas ces critères sera déclarée forfait sur les matchs en question.

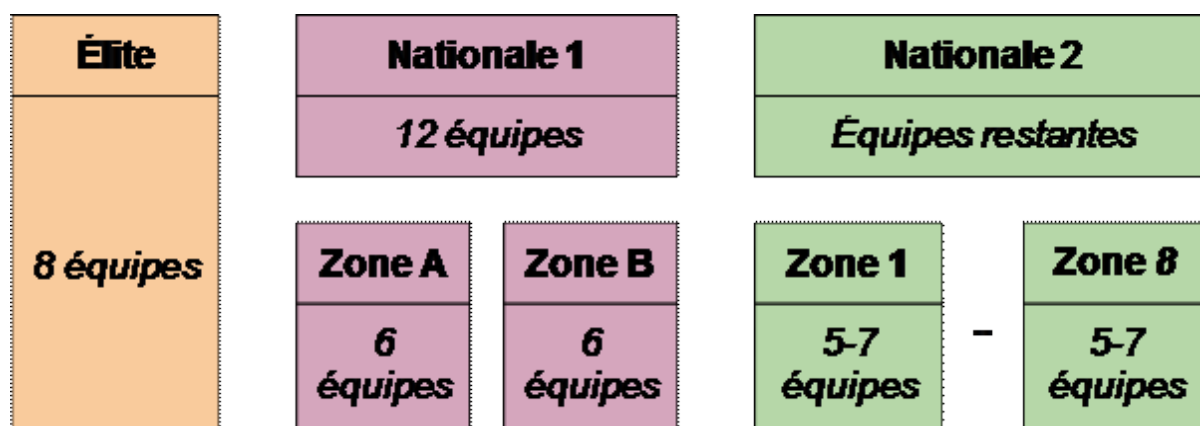
2. CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ

2.1. Structure du championnat

Les équipes participant au championnat de France féminin 2018-2019 sont réparties en 3 divisions en fonction du classement établi lors du championnat de la saison précédente :

- Les 8 meilleures équipes appartiennent à la division Élite ;
- Les 12 équipes suivantes appartiennent à la division Nationale 1 ; elles sont réparties en deux Zones de 6 équipes ;
- Les équipes restantes, englobant celles ayant déjà concouru lors de la saison précédente et celles, nouvelles, aptes à y participer, appartiennent à la division Nationale 2 ; elles sont réparties en 8 Zones regroupant de 5 à 7 équipes, en fonction du nombre total d'équipes concernées.

Schéma 1. Structure du Championnat de France de Roller Derby



2.2. Élite

Les équipes de la division Élite s'affrontent sous la forme d'une coupe avec phase préliminaire qui se déroulera sur deux étapes. Les 18 matchs sont répartis sur 2 week-ends de 2 jours.

La première étape permettra de sélectionner les 4 meilleures équipes, lors de 10 matchs. La deuxième étape sera composée d'une phase finale et d'une phase de relégation, et cette étape permettra d'établir le classement final et 8 matchs auront lieu: les 4 équipes vainqueurs joueront le titre de championne.

Détails de la coupe avec étape préliminaire :

→ Étape 1

Les équipes jouent jusqu'à avoir deux victoires ou deux défaites (le premier qui arrive) et s'arrêtent dès que c'est atteint. Les équipes jouent donc deux matchs (si elles gagnent les deux premiers ou si elles perdent les deux premiers) ou trois matchs (si elles gagnent un match et perdent l'autre).

Avec deux victoires, l'équipe est qualifiée pour la phase finale. Avec deux défaites, l'équipe est qualifiée pour la phase de relégation.

- Match 1 : A vs B
- Match 2 : C vs D
- Match 3 : E vs F
- Match 4 : G vs H
- Match 5 : Gagnant 1 vs Gagnant 2

Le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape (qualifiée 1).

- Match 6 : Gagnant 3 vs Gagnant 4.

Le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape (qualifiée 2).

- Match 7 : Perdant 1 vs Perdant 2.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape.

- Match 8 : Perdant 3 vs Perdant 4.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape.

- Match 9 : Perdant 6 vs Gagnant 7.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape et le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape.

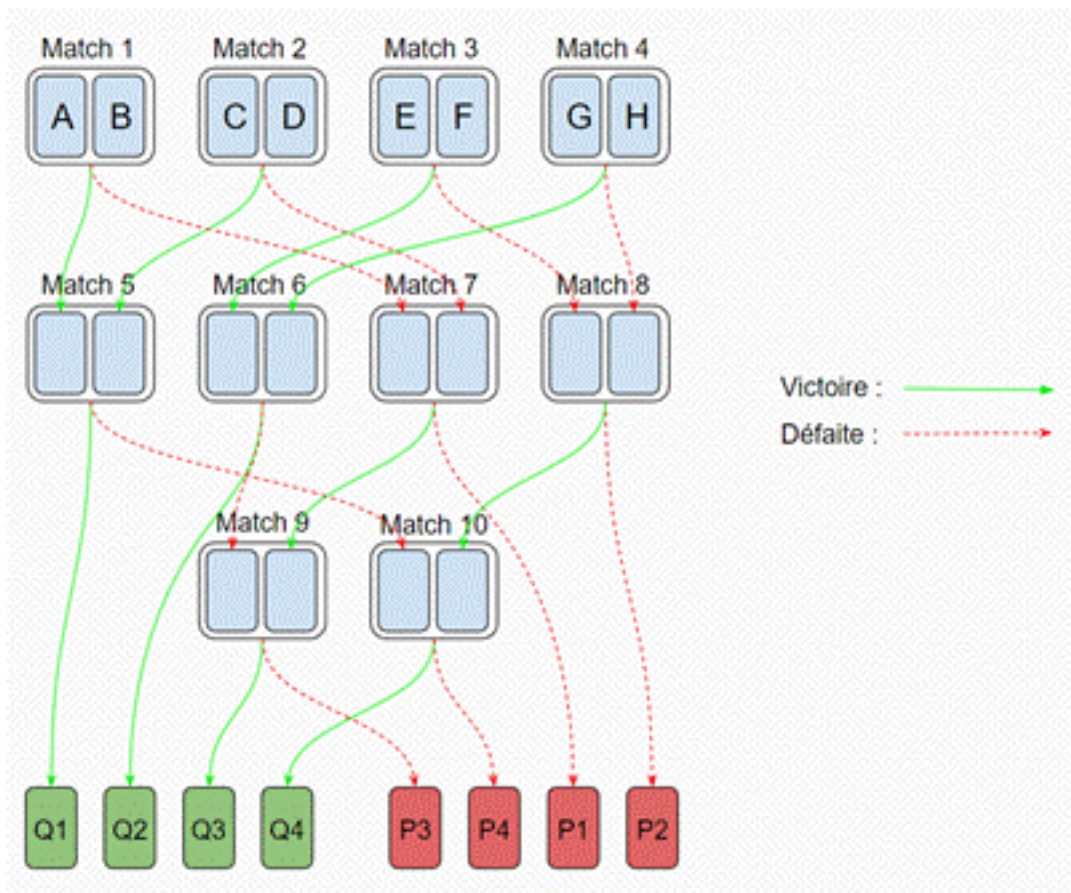
- Match 10 : Perdant 5 vs Gagnant 8.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape et le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape.

Les équipes A à H sont identifiées par tirage au sort avec têtes de série :

- Les équipes qui ont terminé 1 et 2 d'Élite de la saison précédente ne peuvent pas se rencontrer sur leurs deux premiers matchs ;
- Les équipes qui ont terminé 1, 2, 3 et 4 lors de la saison précédente d'Élite ne peuvent pas se rencontrer sur leur premier match ;
- Les autres équipes sont tirées au sort selon ces contraintes.

Schéma 2. Étape 1 Division Élite Femme



→ Étape 2

L'étape 2 se compose d'une phase finale et d'une phase de relégation.

La phase finale comprend 4 matchs, entre les 4 meilleures (vainqueurs des matchs 5, 6, 9, 10), et permet de déterminer le classement de 1 à 4.

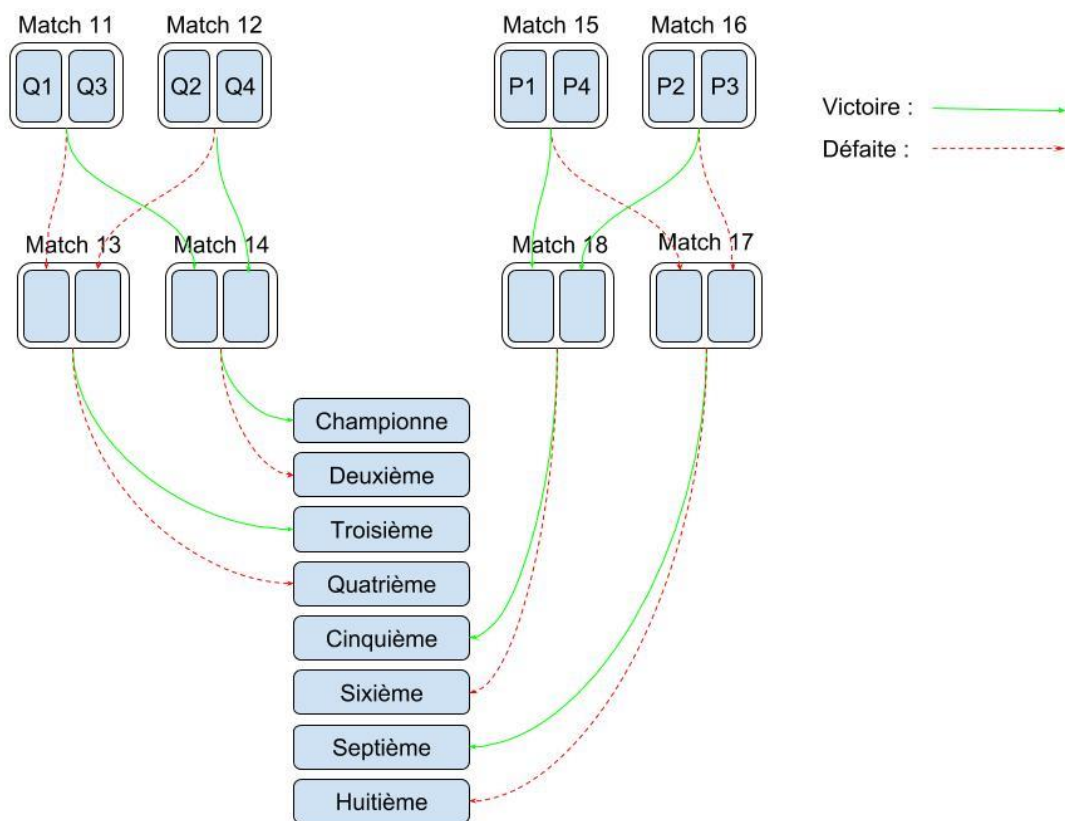
- Match 11 : Gagnant 5 vs Gagnant 9 (qualifiée 1 vs qualifiée 3)
- Match 12 : Gagnant 6 vs Gagnant 10 (qualifiée 2 vs qualifiée 4)
- Match 13 : Perdant 11 vs Perdant 12 (match pour la 3ème place)
- Match 14 : Gagnant 11 vs Gagnant 12 (match pour remporter la catégorie).

La phase de relégation comprend 4 matchs entre les équipes non qualifiées pour les phases finales, et permet de déterminer le classement de 5 à 8.

- Match 15 : Perdant 7 vs Perdant 10
- Match 16 : Perdant 8 vs Perdant 9

- Match 17 : Perdant 15 vs Perdant 16 (match pour la 7ème place)
- Match 18 : Gagnant 15 vs Gagnant 16 (match pour la 5ème place)

Schéma 3. Étape 2 Division Élite Femme



Le titre de “Championne de France Élite” est attribué à l’équipe terminant à la première place du classement à l’issue de la saison.

Les dates du championnat féminin d’Élite

Étape 1	26 et 27 janvier 2019
Étape 2	6 et 7 avril 2019
Phases Finales Élite/N1	15 ou 16 juin 2019

2.3. Nationale 1

La division Nationale 1 se déroule en deux étapes par Zone (saison régulière).

Au sein de chaque Zone, il s'agit d'un tournoi en *round robin*, c'est-à-dire que chaque équipe d'une Zone rencontre une fois chacune des 5 autres ; les 15 matchs à jouer sont répartis en deux étapes sur la saison.

Le titre de "Championne Nationale 1 - Zone ABC" est attribué à l'équipe qui termine première de sa zone.

Les dates du championnat féminin de Nationale 1

Étape 1	1 et 2 décembre 2018
	8 et 9 décembre 2018
Étape 2	27 et 28 avril 2019
	4 et 5 mai 2019
Phases Finales Élite/N1	15 ou 16 juin 2019

2.4. Nationale 2

La division Nationale 2 se déroule en trois étapes par Zone (saison régulière), plus un événement commun (phases finales). En Nationale 2, les phases finales sont considérées comme faisant partie intégrante de la troisième étape de championnat.

→ Saison régulière

Au sein de chaque Zone, il s'agit d'un tournoi en *round robin*, c'est-à-dire que chaque équipe d'une Zone rencontre une fois chacune des 4, 5 ou 6 autres ; les matchs à jouer sont répartis en deux ou trois étapes sur la saison selon le nombre d'équipes de la zone.

→ Phases finales

Elles font se rencontrer les meilleures équipes de chaque Zone, de sorte à définir les équipes pouvant accéder à la division Nationale 1.

Le titre de "Championne Nationale 2 - Zone ABC" est attribué à chaque équipe terminant première du classement de sa Zone.

Les dates du championnat féminin de Nationale 2

Étape 1	27 et 28 octobre 2018
	10 et 11 novembre 2018
	17 et 18 novembre 2018
	24 et 25 novembre 2018
Étape 2	12 et 13 janvier 2019
	19 et 20 janvier 2019
	2 et 3 février 2019
	9 et 10 février 2019
Étape 3	9 et 10 mars 2019
	16 et 17 mars 2019
	23 et 24 mars 2019
	30 et 31 mars 2019
Phases finales N2	8, 9 et 10 juin 2019

2.5. Accessions et relégations

Ne sont pas éligibles à la promotion :

- les équipes issues d'une entente
- les équipes appartenant à un club ayant une équipe engagée en 2018-2019 dans la division immédiatement supérieure de la même catégorie (féminine ou masculine).

Une équipe non éligible à la promotion ne peut participer aux phases finales d'accèsion à la division supérieure. Si une équipe non éligible à la promotion finit première de sa zone , elle sera remplacée dans les phases finales par l'équipe de sa zone éligible à la promotion la mieux classée.

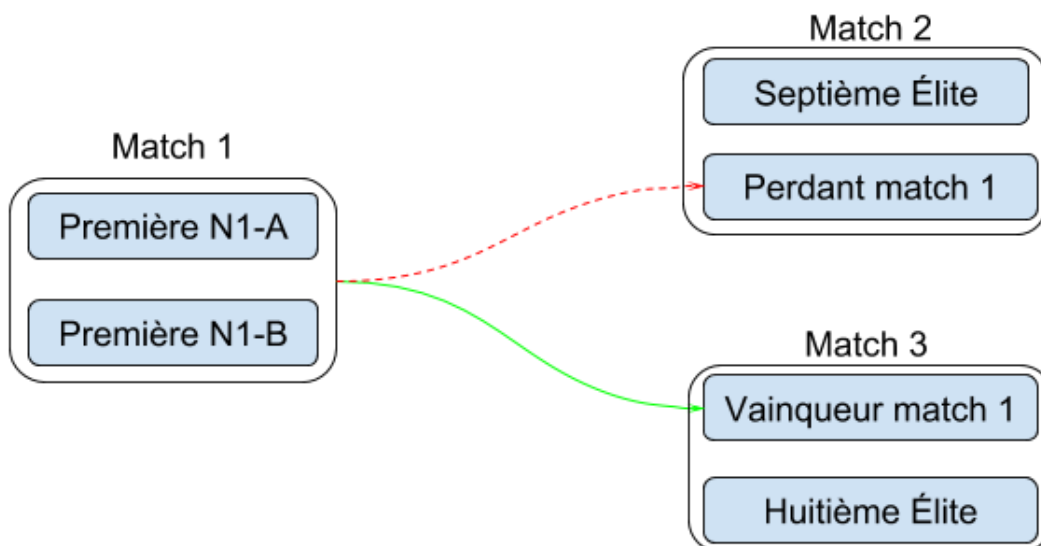
→ Divisions Élite et Nationale 1

A l'issue de la saison régulière de la division Élite, quatre équipes s'affronteront lors des phases finales d'accèsion à l'Elite :

1. l'équipe ayant fini 7ème de la division Élite.
2. l'équipe ayant fini 8ème de la division Élite.
3. l'équipe la mieux classée de la zone Nationale 1-A parmi les équipes éligibles à la promotion en Élite, ci-après désignée par "première N1-A".
4. l'équipe la mieux classée de la zone Nationale 1-B parmi les équipes éligibles à la promotion en Élite, ci-après désignée par "première N1-B".

Les Phases Finales auront lieu en 3 matchs :

- Match 1 : première N1-A vs. première N1-B
- Match 2 : perdant match 1 vs. septième Élite
- Match 3 : vainqueur match 1 vs. huitième Élite



Les équipes vainqueurs des matchs 2 & 3 joueront en Elite la saison suivante. Les équipes perdantes des matchs 2 & 3 joueront en Nationale 1 la saison suivante.

→ Divisions Nationale 1 et Nationale 2

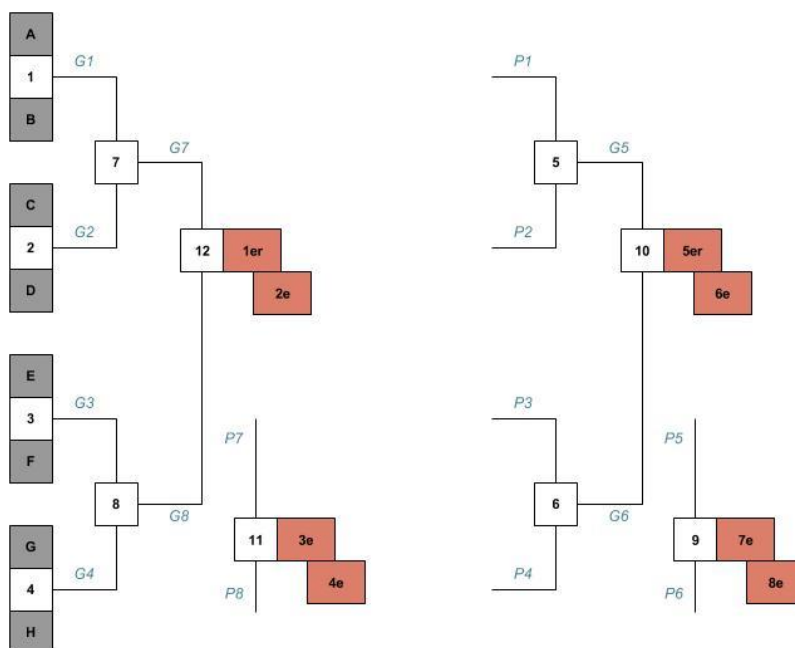
A l'issue de la saison régulière de Nationale 1, chaque équipe classée dernière de sa Zone dans cette division est automatiquement reléguée en Nationale 2.

L'accèsion en Nationale 1 est déterminée par le résultat des Phases finales de Nationale 2 qui voient s'affronter les 8 équipes championnes de Zone selon le schéma ci-dessous. Dans le cas où une équipe championne de Zone n'est pas éligible à la promotion, elle sera

remplacée par l'équipe de sa zone la mieux classée parmi les équipes éligibles à la promotion.

Les deux équipes finalistes joueront à la Nationale 1 la saison suivante.

Schéma 5. Phases finales de Nationale 2



La répartition des équipes qualifiées pour la phase finale de Nationale 2 dans les quarts de finales (notées par les lettres en A et H sur le schéma) sera faite par tirage au sort.

2.6. Repêchage

En cas de non réinscription d'une équipe en Élite ou en Nationale 1, des équipes normalement qualifiées dans les divisions inférieures sont repêchées pour rétablir le nombre d'équipes dans chaque division.

→ Divisions Élite

En cas de besoin de repêcher une ou plusieurs équipes en Élite, seront repêchées les équipes ayant pris part aux Phases Finales d'accèsion à l'Élite et non encore qualifiées pour l'Élite dans l'ordre suivant :

1. Vainqueur du match 1 des Phases Finales
2. perdant du match 1 des Phases Finales
3. 7ème d'Élite
4. 8ème d'Élite

→ Divisions Nationale 1

En cas de besoin de repêcher une ou plusieurs équipes en Nationale 1, seront repêchées, les équipes ayant participé aux phases finales de Nationale 2, dans l'ordre de leur classement.

3. CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN

3.1. Structure du championnat

Les équipes participant au championnat de France masculin 2018-2019 sont réparties en 2 divisions en fonction du classement établi lors du championnat de la saison précédente :

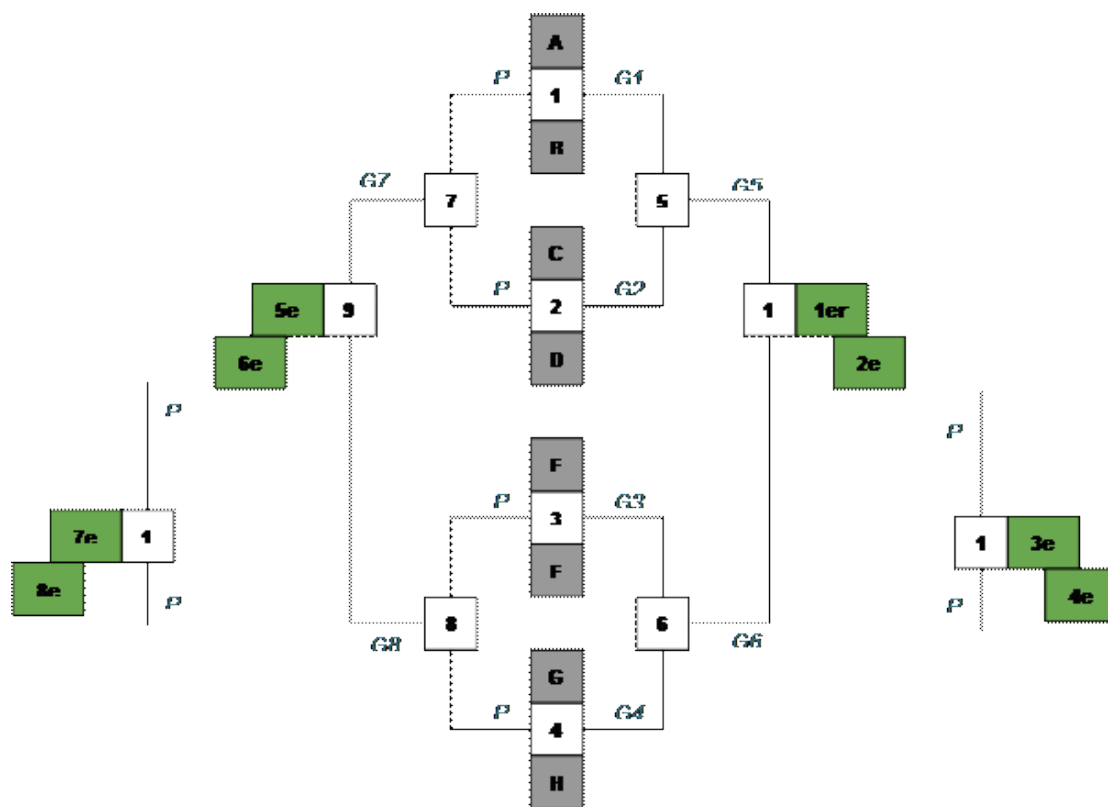
- Les 8 meilleures équipes appartiennent à la division Élite ;
- Les équipes restantes, englobant celles ayant déjà concouru lors de la saison précédente et celles, nouvelles, aptes à y participer, appartiennent à la division Nationale 1 ; elles sont réparties en 2 Zones regroupant de 5 à 7 équipes, en fonction du nombre total d'équipes concernées.

3.2. Élite

Les équipes de la division Élite s'affrontent sous la forme d'une coupe à 8 équipes qui se déroulera sur une étape. Les 12 matchs sont répartis sur 1 week-end de 3 jours.

La Coupe proprement dit est une compétition à élimination directe, avec matchs de classement. Elle est organisée selon le schéma ci-dessous :

Schéma 6. Coupe Élite masculine



Le titre de "Champion de France Élite" est attribué à l'équipe terminant à la première place du classement à l'issue de la Coupe.

La date du championnat masculin d'Élite

Coupe	20, 21 et 22 avril 2019
--------------	-------------------------

3.3. Nationale 1

La division Nationale 1 se déroule en deux étapes par Zone (saison régulière). Au sein de chaque Zone, il s'agit d'un tournoi en round robin, c'est-à-dire que chaque équipe d'une Zone rencontre une fois chacune des X autres ; les X matchs à jouer sont répartis en deux étapes sur la saison.

Le titre de "Champion Nationale 1 - Zone ABC" est attribué à l'équipe qui termine première de sa zone.

Les dates du championnat masculin de Nationale 1

Étape 1	16 et 17 février 2019
----------------	-----------------------

	2 et 3 mars 2019
Étape 2	18 et 19 mai 2019
	25 et 26 mai 2019

3.4. Accessions et relégations

→ Divisions Élite et Nationale 1

A l'issue de la saison régulière de la division Élite, les 2 dernières équipes de la division Elite sont automatiquement reléguées en Nationale 1 et les équipes championnes de zone Nationale 1 sont automatiquement promues en Elite.

Ne sont pas éligibles à la promotion :

- les équipes issues d'une entente
- les équipes appartenant à un club ayant une équipe engagée de 2018-2019 dans la division immédiatement supérieure

Si une équipe non éligible à la promotion finit première de sa zone , l'équipe de sa zone éligible à la promotion la mieux classée sera promue à sa place.

3.5. Repêchage

→ Divisions Élite

En cas de non réinscription d'une équipe en Élite, les ordres de repêchage sont les suivantes : 7ème Élite > 8ème Élite > 3ème Nationale 1 > 4ème Nationale 1.

4. FONCTIONNEMENT DES COMPETITIONS

4.1. Classement des équipes pour le round robin

Les équipes sont classées au nombre de points ; une victoire rapporte trois points, un match forfait retire un point, une défaite n'apporte ni ne retire aucun point.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, celles-ci sont départagées, dans l'ordre, selon les critères suivants :

- Nombre de points obtenus sur les matchs joués entre elles uniquement;
- Différentiel de score sur ces mêmes matchs;
- Différentiel de score sur l'ensemble des matchs;
- Nombre d'expulsions sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Nombre d'exclusions (foul out) sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Nombre de pénalités sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Tirage au sort.

4.2. Comptabilisation du score suite à forfait

Un match forfait est gagné/perdu "par forfait" et n'a donc pas de score officiel associé.

Toutefois, pour les calculs de différentiels de score, les règles suivantes sont appliquées :

- si le forfait est déclaré avant le match, le différentiel de score est considéré comme étant de +150 en faveur de l'équipe restante;
- si le forfait est déclaré pendant le match et que le différentiel de score en faveur de l'équipe restante à cet instant est strictement inférieur à 150, le différentiel de score est considéré comme étant de +150 en faveur de l'équipe restante;
- Ce cas de figure inclut le cas où l'équipe qui déclare forfait est en tête au moment du forfait.
- si le forfait est déclaré pendant le match et que le différentiel de score en faveur de l'équipe restante à cet instant est supérieur ou égal à 150, le différentiel de score est conservé tel quel.

4.3. Association sportive inscrivant plusieurs équipes

Pour les championnats féminin et masculins, les règles sont les suivantes :

1. Une association sportive peut inscrire plusieurs équipes au championnat, directement ou via une entente;
2. Une association sportive ne peut pas participer à deux équipes dans la même division, que ce soit directement ou via une entente.
3. Lorsqu'un club possède deux équipes dans deux divisions successives (Élite et Nationale 1, ou Nationale 1 et Nationale 2), l'équipe de la division inférieure n'est pas éligible aux phases finales de fin d'année. Si cette équipe remporte sa zone, elle sera remplacée pour les phases finales par l'équipe la mieux classée parmi les équipes éligibles de sa zone.

4.4. Charters de joueurs.ses

En application de <renvoi règlement Règles de participation aux manifestations sportives>, chaque équipe inscrite a l'obligation de déclarer un charter de 11 joueurs.se.s minimum et 20 joueurs.se.s maximum pour chaque étape de championnat de ladite équipe. Au moment de la déclaration du charter, les joueur.se.s du charter doivent être titulaires d'une licence FFRS et d'un enregistrement « pratiquant-compétition » pour la saison en cours au sein de l'association sportive affiliée ayant engagé l'équipe ou, en cas d'entente, d'une des associations ayant constitué l'entente ayant engagé l'équipe.

4.4.1 Déclaration normale de charter

Le charter devra être déclaré au moins un mois avant le début de l'étape du championnat.

4.4.2 Déclaration tardive de charter

Entre un mois en 15 jours avant le début de l'étape de championnat, une équipe a la possibilité de déclarer ou modifier son charter en en faisant la demande à la commission Roller Derby. Conformément à <renvoi règlement financier des compétitions>, l'équipe devra dans ce cas s'acquitter de frais de gestion accélérée d'un montant détaillé dans le tableau ci-dessous. Ce charter déclaré remplace un éventuel charter déclaré précédemment, et est soumis au même contrainte sur les ajouts de joueur.se.s détaillée au point 4.4.4.

Frais de gestion accélérée 2018-2019	
Élite	250€
Nationale 1	160€
Nationale 2	80€

Aucune modification de charter ne sera possible moins de 15 jours avant l'étape.

4.4.3 Absence de charter déclaré

Si une équipe ne déclare aucun charter pour une étape, le charter déclaré pour l'étape précédente de la saison sera automatiquement utilisé. Si aucun charter précédent n'existe (par exemple en cas d'absence de charter déclaré pour la première étape jouée par une équipe), l'équipe sera déclarée en forfait Étape.

4.4.4. Modification de charters

La saison 2018-2019 est découpé en trois périodes de compétition :
Première période : du début de la saison au 31 décembre 2018 inclus.

Deuxième période : du 1er janvier 2019 au 7 mars 2019 inclus.

Troisième période : du 8 mars 2019 inclus à la fin de la saison.

Une équipe peut modifier ses charters entre les différentes étapes de compétition, en respectant les règles suivantes :

- Un.e même joueur.se ne peut figurer que sur un charter par période de compétition, toutes divisions/zones confondues ;
- Les suppressions de joueur.se.s, d'une étape à l'autre, sont libres ;
- Les ajouts de joueur.se.s, d'une étape à l'autre, sont limités à 3 ;
- Le charter d'une équipe ne peut être modifié entre deux matchs ou weekends appartenant à la même période de compétition.

5. ORDRE DES MATCHS ET PLANNING

L'ordre des matchs de chaque étape est imposé par la Commission, de sorte à assurer la sécurité des joueuses, garantir l'équité entre les équipes, et proposer un schéma cohérent avec les impératifs logistiques majeurs des équipes.

Un écart de 2h15 entre le début de deux matchs successifs est recommandé, néanmoins cet écart peut être diminué à 2h si le club organisateur en justifie l'intérêt et en a la capacité.

6. OFFICIEL.LE.S

6.1. Officiel-le-s requis-e-s

Chaque équipe doit fournir au moins 3 officiel.le.s à chaque étape de championnat à laquelle elle participe. Cette règle s'applique également aux phases finales. Afin de compter pour cette obligation, les officiel-le-s doivent :

- Ne pas participer à la même étape en tant que joueur.se.s ou officiel-le-s (par exemple *bench manager*, *line-up manager* ou *mirror bench*)
- Être disponible sur tous les matchs du weekend, à l'exception possible d'au plus un match chaque jour.
- En Élite, Nationale 1, et phases finales. Être titulaire du Statut d'Officiel.le.s FFRS de Roller Derby ou bénéficier d'une dérogation.
 - Ce critère n'est pas requis en Nationale 2 (hors phases finales)
 - la dérogation doit être demandée à la commission Roller Derby.

Lors du recrutement des officiel.le.s, les officiel.le.s postulent en indiquant quelle équipe ils.elles accompagnent lors de cette étape.

À chaque manquement à cette obligation, sur étude de la Commission, l'équipe défaillante pourra être pénalisée d'une amende dont le montant est détaillé dans le tableau ci-dessous. Un bilan sera effectué en fin de saison pour déterminer les sanctions financières s'il y a lieu.

Pénalité pour manquement à l'obligation de fournir des officiel.le.s 2018-2019	
Élite	150€
Nationale 1	100€
Nationale 2	75€

6.2. Contribution aux frais d'arbitrage

Pour la saison 2018-2019 chaque équipe engagée dans les Compétitions, quelle que soit sa division, devra contribuer aux frais d'arbitrages à hauteur d'un montant minimum de 75€.

Note : Ce budget sera utilisé dans le cadre du défraiement des officiel.le.s et la mise en place des formations.

6.3. Participation des clubs organisateurs à l'accueil des officiel.le.s

Les clubs organisateurs ont la responsabilité d'héberger et de nourrir l'ensemble des officiel.le.s présent.e.s sur les matchs des Compétitions qu'ils organisent. Les détails sur les obligations liées à l'accueil des officiel.le.s sont disponibles dans le cahier des charges des clubs organisateurs.

7. ENGAGEMENT ET ORGANISATION

76.1. Frais d'engagement d'équipes

Les frais d'engagement sont nécessaires à l'organisation des Compétitions, et contribuent au budget de la Commission Roller Derby, permettant la réalisation des autres projets (développement, formations, Équipe de France...).

Les montants, couvrant l'intégralité de la saison de compétition, sont les suivants :

Tableau 1. Frais d'engagement d'équipes aux compétitions fédérales

Championnat 2018 2019

Élite	250€
Nationale 1	160€
Nationale 2	80€

7.2. Forfait

7.2.1. Forfait Match

En complément des règles du jeu écrites à ce sujet.

Constat initial :

Une équipe doit être déclarée "forfait Match" pour un match dans les cas suivants :

- En cas d'absence d'une équipe déclarée au préalable
- En cas d'absence d'une équipe, ou de sa représentation minimum réglementaire, lorsque le coup d'envoi de la rencontre ne peut toujours pas être effectué après un délai d'attente de 30 minutes.
- Lorsqu'une équipe est responsable de l'arrêt anticipé d'une rencontre.
- Sur décision de l'arbitre en chef, lorsque le nombre de joueur·se·s pouvant effectivement participer au match n'est pas suffisant pour continuer le match en sécurité, conformément aux règles du jeu.
- A partir du 1er janvier 2019, si une équipe ne satisfait pas aux règles sur les jeux de maillots décrites au point <renvoi au bon numéro (1.3?)> du présent règlement.

Constat différé :

Après vérification des rapports officiels de match, une équipe est déclarée "forfait" sur un match dans les cas suivants :

- Participation de joueur·se(s) ou d'officiel·le(s) d'équipe non licencié·e(s) ou titulaire(s) d'une licence non valide
- Note 1 : Les joueur·se·s doivent être titulaires d'une licence valide, autorisant la pratique dans la catégorie d'âge concernée (certificat médical avec surclassement éventuel) et délivrée pour la saison sportive en cours.
- Note 2 : Les encadrant·e·s d'équipe doivent être majeur·e·s-et titulaires d'une licence en cours valide et délivrée pour la saison sportive en cours.
- Note 3 : Les joueur·se·s doivent être licencié·e·s à l'association engagée dans la compétition, ou dans le cas d'une équipe engagée par une entente, à l'une des associations constituant l'entente.

- Participation de joueur·se(s) ayant fait établir une licence sur la base de fausses déclarations (âge, etc.).
- Participation de joueur·se(s) ou d'encadrant·e(s) d'équipe sous le coup d'une mesure de suspension.
- Participation de joueur·se(s) n'ayant pas respecté les règles relatives aux restrictions de participation de la compétition.
- Participation de joueur·se(s) ne figurant pas sur le charter déclaré pour l'étape.
- Participation à ce match d'un·e joueur·se qui a figuré avant l'étape sur le charter d'une autre équipe pour la même période de championnat. Les périodes de compétition sont décrites au point 4.4.4 du présent règlement.

Les provisions ici présentes s'appliquent quelque soit la raison du forfait, qu'il soit déclaré avant la rencontre, pendant la rencontre ou après la rencontre.

7.2.2. Forfait Étape

Si une équipe est déclarée en forfait Matches deux fois sur la même étape, l'équipe est déclarée en forfait Étape. Ce forfait Étape remplace les forfaits Matches de cette équipe sur l'Étape concernée.

Une équipe déclarée en forfait Étape est automatiquement déclarée forfait sur les matchs restant de l'Étape s'il y en a.

7.2.3. Forfait Compétition

Si une équipe est déclarée en forfait Étape deux fois au cours de la même saison, l'équipe est déclarée en "Forfait Compétition". Ce forfait Compétition remplace les forfaits Matches et les forfaits Étape de cette équipe pour la saison en cours.

Une équipe déclarée en forfait Compétition est automatiquement déclarée forfait sur les matchs restant de la saison.

Dans le cas de la division Élite masculine (Coupe), lorsqu'une équipe participant à la Coupe est déclarée en "Forfait Étape", elle est considérée en "Forfait Compétition".

7.2.4 Pénalités pour forfait

Conformément à <renvoi règlement financier>, les équipes déclarées en Forfait recevront une pénalité financière du montant suivant (par forfait) :

Tableau 2.Pénalités forfait

COMPÉTITION	“Forfait Match”	“Forfait Étape”	“Forfait Compétition”
Élite Féminine	250€	500€	2000€
Élite Masculine	250€	2000€	
Nationale 1	160€	320€	1500€
Nationale 2 (Zones)	80€	160€	1000€

7.2.5. Procédure de conciliation

Les clubs sont invités à lire attentivement les provisions liées aux déclarations de forfait. Les équipes s’inscrivant aux compétitions fédérales s’engagent à respecter ces provisions en cas de forfait match et/ou étape et/ou compétition, et ces provisions s’appliqueront sans distinction de cause de forfait.

Néanmoins, au vu du montant des pénalités financières pour les forfaits, les équipes peuvent demander une procédure de conciliation à la commission Roller Derby. Dans ce cas, la commission proposera aux équipes déclarant un forfait la possibilité de remplacer les sanctions financières par des sanctions sportives, selon le tableau suivant.

Tableau 3. Pénalité sportive seule

Sanction prononcée	Sanction sportive de remplacement proposée
Un forfait Match sur la saison ou Deux forfaits Matches sur la saison ou Un forfait Étape sur la saison	Suspension pour une saison
Autre cas	Suspension pour deux saisons

Si la suspension est prononcée suite au(x) forfait(s) d’une équipe, l’association sportive affiliée ayant engagé l’équipe est considérée comme suspendue pour la catégorie

concernée (féminine ou masculine). Si l'équipe a été engagée via une entente est suspendue, toutes les associations sportives ayant pris part à l'entente sont suspendues.

Une association sportive est suspendue ne peut inscrire une équipe dans le championnat de la catégorie concernée (féminine ou masculine) pour la durée de la suspension. Lorsqu'une association sportive suspendue fait partie d'une entente, cette entente ne peut inscrire une équipe dans le championnat de la catégorie concernée (féminine ou masculine) pour la durée de la suspension

Lors de l'inscription, chaque équipe fournira 2 chèques de caution du montant "Forfait Match" (en cas de "Forfait Étape", ces 2 chèques seront encaissés).

8. APPEL A ORGANISATION

L'organisation des Compétitions relève dans sa globalité de la Commission Roller Derby FFRS. L'organisation matérielle des étapes est déléguée à des clubs affiliés candidats. Les détails de cette procédure peuvent être trouvés dans <renvoi Règlement pour les candidats à l'organisation de compétitions nationales>.